



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MON PARCOURS
HANDICAP
.gouv.fr



Paris, le 3 décembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA PLATEFORME « MON PARCOURS HANDICAP » PROPOSE AUX LYCÉENS ET AUX ÉTUDIANTS DES CLÉS POUR LES ACCOMPAGNER DANS LEUR CURSUS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Même si les jeunes en situation de handicap sont quatre fois plus nombreux à suivre des études supérieures que lors de l'adoption de la loi du 11 février 2005, ils ne représentaient, à la rentrée 2020, que 1,82 % des étudiants. Pour les encourager à poursuivre des études, leur livrer des informations sur les accompagnements possibles et les aides existantes, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et la Caisse des Dépôts lancent une rubrique « études supérieures et handicap » sur [Mon Parcours Handicap](#).

Cette nouvelle rubrique offre dès aujourd'hui des contenus pour répondre aux nombreuses questions que peuvent se poser les étudiants ou futurs étudiants. Elle s'adresse également à leurs parents ou aidants ainsi qu'à tous les relais d'information (maisons départementales des personnes handicapées [MDPH], enseignants, associations...). [Mon Parcours Handicap](#) facilite leur quotidien en leur faisant gagner du temps dans la recherche d'informations et en leur permettant d'identifier rapidement leurs interlocuteurs. Cette plateforme leur fournit également des informations fiables et faciles à lire sur les aides, les accompagnements ou encore les démarches à effectuer.

Une rubrique en six thématiques pour suivre des études supérieures et préparer son insertion professionnelle

Développée selon le principe de point d'entrée unique d'information et d'orientation de la plateforme, cette rubrique contient des informations 100 % accessibles concernant :

- les démarches pour poursuivre ses études dans l'enseignement supérieur ;
- les aides et aménagements pour compenser l'impact du handicap dans le suivi des études ;
- l'orientation ;

- la vie étudiante ;
- la préparation à la vie professionnelle ;
- les interlocuteurs mobilisables.

Une démarche partenariale continue

Dans un objectif de fiabilité des contenus, la conception de la rubrique Études supérieures a réuni, sous l'égide du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de la Caisse des Dépôts et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, des représentants :

- du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ;
- de l'Onisep ;
- des associations : Association des professionnels d'accompagnement du handicap dans l'enseignement supérieur (APACHES), Droit au Savoir et 100 % Handinamique ;
- du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH).

Dans le cadre d'une démarche centrée usagers, la rubrique Études supérieures a également été co-construite avec des étudiants en situation de handicap et des parents de futurs étudiants en situation de handicap.

[Visionnez ici toutes les capsules vidéo témoignages de la rubrique handicap et études supérieures](#)

*Après [MonCompteFormation](#), « Mon Parcours Handicap » illustre le savoir-faire de **la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts** pour concevoir des plateformes numériques en réponse aux besoins des Français dans leur parcours de vie professionnelle. Elle apporte des solutions fiables et innovantes à ses clients et partenaires et concourt ainsi à la cohésion sociale.*

*La **CNSA** poursuit sa politique d'information des publics. Après avoir lancé le [portail Pour les personnes âgées](#) en 2015, devenu le site d'information de référence pour les personnes âgées et leurs proches, elle s'associe à la Caisse des Dépôts pour proposer une offre complète d'information, d'orientation et de services aux personnes en situation de handicap.*

À propos de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Créée en 2004, la CNSA gère la branche autonomie de la Sécurité sociale depuis le 1er janvier 2021. Elle devient ainsi le pendant de l'Assurance maladie, de l'Assurance retraite ou encore de la Caisse nationale d'allocations familiales. Elle soutient l'autonomie des personnes âgées et personnes en situation de handicap en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu'au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national.

À ce titre, elle pilote le réseau des acteurs locaux de l'autonomie (maisons départementales des personnes handicapées, conseils départementaux et agences régionales de santé) et leur propose un appui technique. Elle participe à l'information des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs proches aidants. Enfin, elle contribue à la recherche, à l'innovation dans le champ du soutien à l'autonomie, et à la réflexion sur les politiques de l'autonomie. En 2021, la CNSA consacre plus de 31 milliards d'euros à l'aide à l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap.

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

CONTACTS PRESSE

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

01 55 55 82 00

presse-mesri@recherche.gouv.fr

Secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées

01 40 56 88 02

seph.communication@pm.gouv.fr

Caisse des dépôts

Marie-Caroline Cardi

06 38 53 97 67

service.presse@caissedesdepots.fr

CNSA

Aurore Anotin

01 53 91 21 75 – 06 62 47 04 68

aurore.anotin@cnsa.fr